

REGLEMENT DES INTERCLUBS D'HIVER

SAISON 2026-2027

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales et prévaut sur ces derniers.

Conditions d'admission

Ouvert aux clubs de La Prée La Rochelle, Oléron, Rochefort, Royan, Cognac, Saintes, La Rochelle Sud, Trousse Chemise et à leurs joueurs majeurs licenciés, membres de leur association et abonnés du golf.

Pour la saison 2026/2027, le club de la VALLADE sera associé au club D'OLERON pour faciliter la constitution des équipes.

Formule

Chaque club rencontre chacun des 7 autres clubs engagés au cours de 7 rencontres.

Formule : Match-Play sur 18 trous avec coups rendus (la moitié de la différence des handicaps)

Le calcul des coups rendus **sera automatiquement généré via RMS** suivant les index factorisés

- À 50 % sur les parcours 18 trous
- À 33 % sur les parcours "compact" ou "Pitch & Putt"

Les joueurs ou les équipes seront dotés d'une carte de score indiquant

- Leur trou de départ
- Leur nombre de coups rendus trou par trou

Les adversaires devront, pour chaque trou, tenir compte des coups rendus de chacun des joueurs pour savoir qui a remporté le trou.

Départ en shoot gun aux repères de départs jaunes et rouges. Le club recevant positionne ses départs librement suivant les conditions de parcours en s'efforçant de respecter l'équité hommes et dames.

Composition des équipes :

- 17 joueurs par club dont un minimum de 5 dames

Avec :

- Simples : 9 joueurs et 2 joueuses (suivant les index)
- Doubles : 3 greensomes mixtes qui s'affrontent suivant l'ordre de cumul des index

Résultat des rencontres

- Match gagné = 1 point,
- Match égalisé = 0.5 point
- Pas de play-off

Classement général

- Rencontre gagnée : 2 points
- Rencontre égalisée : 1 point
- Rencontre perdue : 0 points

Classement final

Le classement final sera obtenu par addition des points obtenus (exemple, un club qui remporte ses 7 rencontre comptabilise 14 points)

Cas d'égalité de 2 ou plusieurs clubs : Un départage des ex aequo pour la 1ère place sera réalisé sur le total des points match-play obtenus. Si une égalité subsiste : sur le résultat de la rencontre entre les égalitaires.

Le calendrier

DATE	LIEU	MATCH 1		MATCH 2	
29-oct	OLERON	ROCHEFORT	OLERON	LA PREE	LA ROCHELLE SUD
	SAINTES	ROYAN	SAINTES	RE	COGNAC
12-nov	SAINTES	SAINTES	LA ROCHELLE SUD	LA PREE	ROCHEFORT
	RE	ROYAN	RE	COGNAC	OLERON
26-nov	COGNAC	COGNAC	LA ROCHELLE SUD	LA PREE	ROYAN
	ROCHEFORT	ROCHEFORT	RE	SAINTES	OLERON
10-déc	LA ROCHELLE SUD	LA ROCHELLE SUD	RE	ROCHEFORT	SAINTES
	ROYAN	OLERON	ROYAN	LA PREE	COGNAC
28-janv	ROCHEFORT	ROCHEFORT	LA ROCHELLE SUD	COGNAC	ROYAN
	LA PREE	SAINTES	LA PREE	RE	OLERON
11-févr	LA ROCHELLE SUD	LA ROCHELLE SUD	OLERON	RE	LA PREE
	COGNAC	COGNAC	SAINTES	ROCHEFORT	ROYAN
26-févr	ROYAN	ROYAN	LA ROCHELLE SUD	SAINTES	RE
	LA PREE	LA PREE	OLERON	ROCHEFORT	COGNAC

Reports possibles : les jeudis entre 17 décembre et 21 janvier pour les matchs 2026 non joués

Dernier report possible en cas de nécessité : le 4 mars 2027

Dans le cas où des conditions de parcours ne permettraient pas de jouer 1 match ou de le reporter, le championnat pourrait être validé sur un nombre incomplet de rencontres.

Organisation

- En fonction de leur capacité d'accueil, de leurs équipements, de leurs contraintes ou des conditions de parcours (météo par exemple), chaque club peut librement décider du parcours joué lors des rencontres (exemples : grand parcours + Pitch & putt / départs et green d'hiver / parcours avec quelques trous fermés). Une rencontre pourra être reportée si les conditions de jeu ne sont pas réunies.
- **Départs en shot-gun** organisés par le club qui reçoit.
- **Objectif : respect d'un temps de jeu de 4h30.** Des commissaires de parcours demanderont aux parties en retard de passer 1 trou dès que le retard sera supérieur à 1 trou.
- Une restauration est prévue après la compétition
- Chaque club doit **envoyer** la composition de son équipe (classée par ordre d'index avec décimales) au club qui reçoit **48 heures avant la rencontre. Les joueurs ne déjeunant pas (exception) seront mentionnés**
- **Si une modification de joueur intervient après publication des départs, le joueur remplaçant occupera la place du joueur remplacé sans modification des autres départs.**
- Pas de reconnaissance gratuite du parcours.
- Le gestionnaire reste maître de son terrain et seul il peut interdire les chariots et décider que son terrain est impraticable.
- Les voiturettes sont autorisées pour les licences buggy yes sauf en cas de fermeture du parcours aux voiturettes.

Droit d'inscription et Green-fees

Green fee joueur : **15 € à l'extérieur, à régler dans le club qui reçoit.**

Conditions d'hiver :

Cas général : On peut placer la balle dans une longueur de club dans la Zone générale tondue ras à hauteur de fairway ou plus bas.

Suivant les conditions de parcours, chaque club peut décider d'exceptions.

Comité de l'épreuve :

Les 8 gestionnaires et les 8 présidents des clubs engagés.